

Avis de convocation à notre assemblée annuelle des actionnaires 2023 et disponibilité des documents

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE Bombardier Inc. (« Société ») tiendra son assemblée annuelle des détenteurs d'actions classe A (droits de vote multiples) et d'actions classe B (droits de vote limités) (« assemblée »).



Quand :
Le jeudi
27 avril 2023



Heure :
10 h 30
(heure de Montréal)



Où :
bombardier.com/fr/aga2023
Entrez le mot de passe : **bombardier2023**
(sensible à la casse)

Nous tiendrons notre assemblée annuelle des actionnaires en format virtuel seulement, soit par webdiffusion en direct. Selon nous, la tenue d'une assemblée virtuelle favorisera une plus grande participation de nos actionnaires, de même que de nos employés et d'autres parties prenantes, en offrant à ceux qui ne pourraient pas assister à une assemblée physique la possibilité d'y participer en ligne. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés, peu importe où ils se trouvent, auront une possibilité égale d'assister, de participer et de voter à l'assemblée.

Questions à l'ordre du jour de l'assemblée :

1. **Recevoir** nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant (« **états financiers de 2022** »);
2. **Nommer** Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs indépendants de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autoriser les administrateurs de Bombardier à fixer leur rémunération;
3. **Élire** chacun des candidats aux postes d'administrateur qui siégeront à notre conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
4. **Adopter**, s'il est jugé à propos, une résolution consultative non contraignante sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction;
5. **Voter** sur la proposition d'actionnaire que nous avons reçue de la part d'un actionnaire cette année, ainsi qu'il est énoncé à l'annexe B de la présente circulaire; et
6. **Examiner** toute autre affaire qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

Notification et accès

Comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, nous avons choisi de recourir aux procédures de notification et d'accès pour transmettre à nos actionnaires inscrits et non inscrits la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction (« **circulaire** ») et les documents

relatifs à l'assemblée afin de réduire la consommation de papier ainsi que les frais d'impression et d'envoi postal. Ainsi, au lieu de recevoir par la poste la circulaire ainsi que les états financiers de 2022 et le rapport de gestion connexe (« **rapport financier 2022** » et, collectivement avec la circulaire, « **documents relatifs à l'assemblée** »), les actionnaires recevront un avis renfermant des instructions sur la façon de consulter les documents relatifs à l'assemblée en ligne. **Les documents relatifs à l'assemblée peuvent être consultés sur notre site Web à l'adresse bombardier.com/fr/aga2023 de même que sur le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com. Il convient de prendre connaissance des documents relatifs à l'assemblée avant de voter.**

Comment demander une copie papier des documents relatifs à l'assemblée

En tout temps avant l'assemblée, ou pendant une période de un an à partir de la date de dépôt de la circulaire et/ou du rapport financier 2022 sur SEDAR (www.sedar.com), les actionnaires peuvent demander qu'une copie papier de ceux-ci leur soit transmise sans frais. Pour ce faire, il suffit de composer le 1 866 964-0492 (au Canada et aux États-Unis) ou le +1 514 982-8714 (dans les autres pays) et de suivre les instructions. **Si vous demandez une copie papier de la circulaire, veuillez prendre note que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Par conséquent, veuillez conserver le formulaire original qui vous a été envoyé pour voter.**

Vous devez nous faire parvenir votre demande d'ici le **14 avril 2023** si vous souhaitez recevoir la circulaire avant l'assemblée. Après l'assemblée, veuillez composer le 1 866 964-0492 (au Canada et aux États-Unis) ou le +1 514 982-8714 (dans les autres pays) pour demander une copie imprimée.

Participation et vote à l'assemblée

La date de clôture des registres servant à déterminer les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée était le **6 mars 2023** (« **date de clôture des registres** »). Seuls les détenteurs des actions classe A

(droits de vote multiples) et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société dont le nom est inscrit dans le registre de nos actions à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres seront habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister, participer et voter à l'assemblée et y poser des questions par écrit au moyen de la webdiffusion.

ACTIONNAIRES INSCRITS

Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez vos actions en votre nom.

Vote par procuration

Les actionnaires qui veulent nommer un fondé de pouvoir autre que les personnes désignées par la Société sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote (y compris un actionnaire non inscrit qui veut se nommer à titre de fondé de pouvoir) doivent suivre soigneusement les instructions figurant à la rubrique « Procurations » à la section 1 (Renseignements généraux) de la circulaire, ainsi que sur leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote. Ces instructions décrivent également l'étape supplémentaire qui consiste à inscrire le fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts, Computershare, après avoir soumis le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas de numéro de contrôle qui sert de code d'accès en ligne et qui lui est nécessaire pour voter à l'assemblée et, par conséquent, il ne pourra assister à l'assemblée en ligne qu'à titre d'invité.

Un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote accompagne le présent avis. Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée, veuillez signer et retourner le formulaire en suivant les instructions figurant à la rubrique « Procurations » à la section 1 (Renseignements généraux) de la circulaire.

Les procurations transmises par la poste, par téléphone ou par Internet doivent parvenir à Computershare avant 16 h (heure de l'Est), le 25 avril 2023.

Nous souhaitons que le plus grand nombre possible d'actionnaires soient représentés à l'assemblée et y exercent leurs droits de vote. Pour cette raison, nous les encourageons fortement, peu importe qu'ils puissent ou non assister à l'assemblée par webdiffusion en direct, à

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes fondés de pouvoir et qui ne se sont pas inscrits auprès de notre agent des transferts, Services aux investisseurs Computershare Inc. (« **Computershare** »), pourront participer à l'assemblée, mais en tant qu'invités seulement. Les invités pourront assister à l'assemblée et l'écouter au moyen de la webdiffusion, mais ne pourront pas y voter ni y poser des questions. Après l'assemblée, un enregistrement de sa webdiffusion sera disponible sur le site Web de la Société pendant un certain temps.

ACTIONNAIRES NON INSCRITS

Vous êtes un actionnaire non inscrit lorsqu'un intermédiaire, habituellement une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre institution financière, détient vos actions pour vous. Les actionnaires non inscrits sont soit des propriétaires véritables opposés, qui s'opposent à ce que les intermédiaires divulguent des renseignements au sujet de leur actionariat au sein de la Société, soit des propriétaires véritables non opposés, qui ne s'y opposent pas.

remplir, dater, signer et retourner le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint, selon le cas, conformément aux instructions qui y figurent et qui figurent dans la circulaire, ou à voter par téléphone ou par Internet. Les instructions concernant le vote par téléphone ou par Internet sont fournies dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote et sous la rubrique « Procurations - Comment voter » à la section 1 (Renseignements généraux) de la circulaire.

Questions

Si vous êtes un actionnaire inscrit et avez des questions concernant le présent avis de convocation, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, veuillez communiquer avec notre agent des transferts, Services aux investisseurs Computershare Inc. au 1 800 564-6253 (au Canada et aux États-Unis) ou au +1 514 982-7555 (dans les autres pays) ou par courriel à l'adresse service@computershare.com. Si vous êtes un actionnaire non inscrit, veuillez communiquer avec Broadridge Investor Communication Corporation au numéro sans frais 844 973-0593 (pour le service en français) ou 844 916-0609 (pour le service en anglais).

Dorval (Québec)
Le 13 mars 2023

Par ordre du conseil d'administration,



Annie Torkia Lagacé
Vice-présidente principale, Affaires juridiques et secrétaire
de la Société